

Conseil municipal & délibérations
Séance du 4 septembre 2017 à 20h00

Présents : AVENIER Sophie, CLAUDE Florent, GARNIER Christian, GERMAIN Denis, GILOZ Jean-Claude, GILIBERT Françoise, JOLLAND Marie-Chantal, LANOY Julien, LONGIS Marilyne, MARIN Béatrice, PHILIBERT Michel, BLANC Jean-Pierre, FALCONNET Fabienne, HEBERT Richard, JULLIN Carine, JUNIQUE Mathieu

Excusés /Absents : GIROND Odile pouvoir donné à CLAUDE Florent, MICHAUD Nicole, VEYRAND Pierre pouvoir donné à PHILIBERT Michel, LEMAIRE Anne-Marie pouvoir donné à GILOZ Jean-Claude, RAGOT Céline, PANERAI Marc, MAYET René, CROS Jean-Pierre

1/Signature du registre et lecture des délibérations du 10 juillet 2017

2/ Travaux sur les bâtiments classés – Demande de subventions

Mme le Maire fait le point sur l'opération de restauration des bâtiments communaux et présente à ce jour le plan de financement. La DRAC devrait participer à hauteur de 40 % et jusqu'à

60 % pour le Conseil Départemental. Une demande de subventions près de la DRAC et du Conseil Départemental doit être effectuée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3/ Travaux de restauration de la façade occidentale de l'église

Mme le Maire fait le point sur le projet de restauration de la façade occidentale de l'église. La commune en tant que propriétaire doit être maître d'ouvrage et peut bénéficier du soutien de l'état, du département et de la région. La participation du maître d'ouvrage doit être de 20 % minimum sauf dérogation sur décision préfectorale.

Madame le Maire propose au conseil municipal de donner son accord pour cette opération et de faire une demande de dérogation préfectorale pour permettre une participation communale minimale de 1 %.

Accepté à l'unanimité.

4/ Travaux de voirie plan triennal et travaux de sécurité – Demande de subventions

- Grosses réparations voirie communale

Des priorités ont été retenues par la commission des travaux dans le cadre d'un plan triennal pour 2018-2019-2020. Pour les grosses réparations des voiries communales, il est possible de bénéficier d'une subvention de 30 % du conseil départemental.

Une demande de subvention doit être sollicitée auprès du conseil départemental de l'Isère.

Accepté à l'unanimité.

- Travaux de sécurité VC 9 et 44

Des travaux de sécurité sur les voies communales 9 Route de Champeux et 44 Chemin de l'Enclos sont nécessaires dans le but d'assurer une déviation temporaire et de secours suite à un incident survenant dans le village. Dans le cadre de travaux de sécurité, il est possible de bénéficier d'une subvention de 50 % du conseil départemental.

Une demande de subvention doit être sollicitée auprès du conseil départemental de l'Isère.

Accepté à l'unanimité.

5/ Travaux sur le réseau d'éclairage public – Eradication des ballons fluos

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de travaux sur l'éclairage public visant à l'éradication des ballons fluos au sein du village. Selon un avant-projet et un plan de financement prévisionnel de l'opération, la participation prévisionnelle est de 4 128 euros (frais SEDI + contribution aux investissements) et la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à 234 €.

Madame le Maire propose au conseil municipal de prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération.

Accepté à l'unanimité.

6/ Attribution du marché de conservation et restauration des peintures Marc Chabry

Mme le Maire rappelle que suite au lancement de la 1^{ère} phase des travaux qui prévoit le traitement fongicide des tableaux, une seule entreprise a répondu à l'appel d'offre. Il s'agit de Mme Christine MOUTERDE qui répond au cahier des charges en prévoyant de sortir les toiles de l'abbaye pour les traiter dans un atelier extérieur pour un montant de 186 135 € HT. Ces travaux seront subventionnés à 50% par la DRAC, 40% par le Conseil Général et 10% par la Fondation du Patrimoine.

Mme le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de Mme MOUTERDE Christine.

Accepté à l'unanimité.

7/ Achat de terrain – Aire de croisement Chemin de Chabeaudière

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'implanter une aire de croisement sur la voie communale N° 43 Chemin de Chabeaudière. Les propriétaires ont accepté la proposition faite par la commission de travaux.

Madame le Maire propose au conseil municipal de donner son accord pour cette acquisition.

Accepté à l'unanimité

8/ Point personnel

Le contrat aidé n'est pas renouvelé.

Madame le Maire propose d'augmenter le temps de travail d'un employé communal afin d'assurer l'aide à la cantine et l'encadrement des enfants.

Un employé communal devra également assurer la surveillance des enfants de 11h30 à 13H.

Un employé communal recruté au poste d'agent technique, a mis fin au contrat emploi avenir au 31 août 2017. Une proposition d'un apprenti en préparation d'un CAP maintenance des bâtiments communaux est présentée au conseil municipal.

9/ Point travaux

- Salle des fêtes de Dionay, démarrage du chantier ce mois.
- Travaux de voirie, les travaux débuteront à la fin du mois.

10 / Point sur les horaires d'ouverture de la Mairie

Les horaires d'ouverture de la mairie mis en place durant la période estivale sont maintenus.

Le secrétariat est ouvert du mardi au vendredi de 8h30 à 12 h et le vendredi après-midi de 13h30 à 17 h.

7/ Divers

➤ Travaux entretien orgue

Des travaux d'entretien sont prévus avec un financement de la DRAC de 40 à 60 % et une prise en charge par les amis de l'orgue

➤ Dégrèvement pour installation jeunes agriculteurs : Afin que le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties continue à s'appliquer sur les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, il convient que la commune nouvelle délibère pour en fixer le principe et la durée, avant le 1^{er} octobre 2017, afin que la décision s'applique pour les agriculteurs qui s'installeraient en 2017. Madame le maire demande au conseil municipal de délibérer sur ce point.

Accepté à l'unanimité.

- Mise à disposition appartement pour l'Association Textes en l'Air :
Madame le maire expose la demande de l'association Textes en l'Air de mise à disposition d'un appartement communal pour résidence des auteurs.
Madame le Maire propose un vote au conseil municipal
Accepté à la majorité

- Centre de loisirs :

Le centre de loisirs se met en place à la rentrée avec l'association « Grandir Ensemble ». Il peut accueillir 24 à 26 enfants.
L'installation se fait à l'Ecole des Platanes, salle du CDI avec un accès à la cour de l'école. Une demande de subvention a été adressée à la commune d'un montant de 1700 euros pour l'année scolaire.
Madame le Maire propose d'attribuer cette subvention pour apporter une aide au projet.
Accepté à l'unanimité.

- Ambroisie :
Il est rappelé aux propriétaires la réglementation de lutte contre l'Ambroisie. Les plants d'ambroisie doivent être éliminés/détruits avant la période de pollinisation conformément aux instructions préfectorales.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 9 octobre 2017 à 20h00

